

COMMUNE DE VACHERESSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 MAI 2015 à 19 H

Date de convocation : 15 mai 2015

Secrétaire de séance : MOTTIEZ Robin

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, COULIOU Yannick, TROMBERT Fabrice, ~~TUPIN Sylvie~~, DECONCHE Mikaël, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, ~~CARTOTTO Léopold~~, FAVRE Gérald, TAGAND Jacques, BLANC-DEPOTEX Isabelle, MOTTIEZ Robin, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

(rayez les membres absents)

Monsieur Léopold CARTOTTO est excusé. Il a donné pouvoir à Monsieur Jacques TAGAND.

1/ Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A – n° 2266 « Vacheresse » :

Cette parcelle se situe en partie en zone AUa et en partie en zone Ap du Plan Local d'Urbanisme. Les propriétaires proposent de céder à la commune la partie située en zone AUa soit une surface d'environ 171 m² au prix de 50 € le mètre carré, soit un montant total de 8 550 €. Monsieur le Maire précise que cette partie de parcelle se situe dans l'orientation d'aménagement n° 1 et qu'une modification simplifiée sur cette zone est en cours.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal décide d'acquérir cette parcelle au prix proposé de 50 € le m².

2/ Proposition d'acquisition de l'ancienne scierie cadastrée section A – n° 506, 507, 508, 509 et 347 lieudit « Les Baraques » :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Maître CHAUVET, Notaire à ABONDANCE, en charge de régler la succession de Monsieur Emile GALLIEN, décédé en janvier 2015, dans lequel il informe la commune que les héritiers souhaiteraient lui céder l'ancienne scierie sise « Les Baraques ».

Décision du conseil municipal : le conseil municipal décide de faire une proposition d'achat pour l'ensemble des parcelles à 0,50 € le m². Cette demande sera réexaminée lors d'une prochaine séance lorsque les héritiers se seront prononcés sur cette proposition.

3/ Location d'un chalet d'alpage à Ubine cadastré section B – n° 266 :

Monsieur le Maire expose que le bail de location du chalet sis à Ubine et cadastré section B - n° 266 est échu depuis le 30 avril 2015. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en location de ce chalet.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal accepte la location de ce chalet à compter du 1^{er} mai 2015 pour une durée de 3 ans au prix de 100 € par an.

4/ Délégation de service public pour l'exploitation de l'auberge communale d'Ubine – Révision du montant de la redevance :

Par délibération en date du 6 décembre 2014, le conseil municipal avait décidé de relancer la procédure de délégation de service public aux fins d'exploitation de l'auberge d'Ubine pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015 et avait fixé le montant de la redevance à 4 300 € hors taxes et le montant de la caution à 2 000 €.

La commune n'a reçu aucune réponse à son appel d'offres. Devant la difficulté à trouver un gérant, il est proposé de revoir le montant de la redevance.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal accepte de revoir le montant de la redevance et la fixe à 2 000 € HT pour la saison estivale 2015. Le montant de la caution est par ailleurs fixé à 1 000 €.

5/ Approbation des tracés des bords de Dranse entre Abondance et Chevenoz:

Monsieur le Maire présente le futur tracé du sentier des bords de Dranse entre Abondance et Chevenoz. La partie entre Abondance et Châtel a été réalisée. Ce projet sera porté par la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance. Le conseil municipal doit valider le tracé sur la commune.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal valide le tracé proposé.

6/ Adhésion au groupement de commandes pour la commande et l'achat de matériel de signalétique conforme à la charte départementale de balisage :

Depuis 1996, le conseil départemental a défini une charte de balisage pour l'ensemble du réseau PDIPR. Le Département et les collectivités ont décidé de recourir aux procédures de consultation collective en vue de confier aux mêmes prestataires les différents marchés nécessaires à la réalisation des opérations d'achat de matériel de signalétique conforme à la charte départementale de balisage.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes. La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention. Le groupement prendra fin au terme des marchés de signalétique qui seront conclus pour une période d'un an renouvelable trois fois.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et le conseil départemental.

7/ Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers retraite par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie :

Le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pourra intervenir pour la constitution des dossiers « CNRACL » transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations et pour le transfert des données relatives à la carrière et aux cotisations des agents nécessaires à la mise en œuvre du droit à l'information des agents sur leurs droits à retraite.

La convention proposée prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal accepte de passer une convention avec le centre de gestion de la Haute-Savoie dans le cadre de son assistance administrative à l'établissement des dossiers retraite du personnel communal.

8/ Programme de travaux 2015-2016/Unité pastorale d'Ubine/Reconquête de zones délaissées de pâturage - Approbation des travaux et du plan de financement – Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'AFP de VACHERESSE :

Les travaux consisteront en un nettoyage du pâturage de l'alpage d'Ubine dans le but de reconquérir les zones délaissées et notamment les zones favorables au tétras lyre. Ces travaux seront réalisés en 2 tranches. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1- Programme 2015 :	☞ Travaux	22 080,00 €
	☞ Honoraires assistance SEA	1 766,40 €
	TOTAL	23 846,40 €
	☞ Subvention conseil départemental	14 308,00 €
	☞ Autofinancement	9 538,40 €
2- Programme 2016 :	☞ Travaux	19 080,00 €
	☞ Honoraires assistance SEA	1 526,40 €
	TOTAL	20 606,40 €
	☞ Subvention conseil départemental	12 364,00 €
	☞ Autofinancement	8 242,40 €

L'autofinancement sera pris en charge par la Commune de VACHERESSE (environ 5 000 €), l'ACCA de VACHERESSE (environ 5 000 €) et la Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie (environ 7 000 €).

Décision du conseil municipal : le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux ainsi que le montant de la participation qui sera à la charge de la commune. Il décide de délégué la maîtrise d'ouvrage à l'AFP de VACHERESSE.

9/ Désignation d'un nouveau représentant de la commune à l'AFP de VACHERESSE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Gilbert BIDAL est actuellement l'un des deux membres désignés par le conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'AFP de VACHERESSE. Monsieur BIDAL a décidé de quitter cette fonction à la fin mai 2015. Il convient donc de désigner un nouveau membre en remplacement.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal désigne M. Yannick COULIOU

10/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :

Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Direction Départemental des Territoires.

Déclarations préalables :

- M. POTEREAU Olivier : installation d'une fenêtre de toit – « Les Glaciers » (*accordé*)
- M. MOTTIEZ Serge : extension d'un abri - «Le Villard» (*accordé*)
- M. PITTET Alain : réfection toiture « La Mossière» (*accordé*)